

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

intégration en milieu scolaire Question écrite n° 127288

## Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les préoccupations des associations, des organisations et des familles d'enfants en situation de handicap. De graves carences existent toujours, et depuis trop longtemps, concernant la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap dans les établissements scolaires. Les familles concernées et la communauté éducative s'interrogent à juste titre, d'une part, sur le nombre d'AVS en fin de contrat aujourd'hui repris par les associations, mais également sur les garanties de pérennité et de formation en faveur de véritables métiers de l'accompagnement. D'autre part, les inquiétudes demeurent entières sur le nombre d'enfants en situation de handicap en attente d'un auxiliaire dans notre pays. Face à tant d'interrogations qui perdurent, six ans déjà après le vote de la loi du 11 février 2005 reconnaissant l'existence d'un droit à la scolarisation en milieu ordinaire pour tous, la suppression de postes d'auxiliaires de vie scolaire et la fermeture programmée de classes d'intégration scolaire (CLIS) témoignent pour le moins d'une vision strictement comptable qui méprise les besoins éducatifs et dont les enfants nécessitant le plus d'attention sont les premiers à pâtir. Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre dans les meilleurs délais pour enfin pouvoir répondre aux besoins des élèves en situation de handicap à la prochaine rentrée scolaire 2012.

## Données clés

**Auteur :** Mme Martine Martinel

Circonscription: Haute-Garonne (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 127288

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 895 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)